

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 730

présenté par
M. Giraud
-----**ARTICLE 50 SEPTIES**

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de supprimer l'article 50 *septies*, adopté conforme par le Sénat, en conséquence de l'inclusion de son dispositif en première partie - en raison d'un impact sur le budget de l'État dès 2020.

Pour mémoire, cet article 50 *septies* mettait en conformité à la Constitution une disposition relative à la location meublée professionnelle, à la suite d'une décision du Conseil constitutionnel.